

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2016.



Le Conseil d'Administration de l'IEP s'est réuni le 22 novembre 2016 à 17h dans les locaux de l'IEP. au 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg.

Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :

Le Président :

- M. BUR : procuration de M. CHAMBON et Mme LOISEAU

Le Directeur :

- M. ECKERT

Pour les personnalités extérieures :

- M. DEBEVE
- Mme REICHHART : procurations de M. DUHAMEL et M. FRIEDERICH. Départ à 19h15.
- M. KAHN : procuration de Monsieur FROELICHER. Départ à 18h45.
- M. LE THEULE Départ à 18h45.

Pour les enseignants:

- M. CARREZ : procuration de Mme WASSEBERG
- Mme MICHEL
- M. KOVAR : procuration de Mme BERROD Départ à 19h20.
- Mme ROIRON Arrivée à 18h30. Procuration de Mme WILLMANN à partir de 18h30.
- Mme DELANNAY : procuration de Mme ROIRON et Mme WILLMANN jusqu'à 18h30
- M. JUHEM : procuration de M. TORREIRO LAREO
- M. BROUSSOLLE

Pour les représentants des personnels :

- M. BOUR : procuration de Mme DUCLOS

Pour les représentants des étudiants :

- 1^{ER} cycle
- Mme PHILIPPE
- Mme BAUMANN
- Mme DE LA PERRAUDIERE
- 2nd cycle
- M. FOURAULT
- M. SCHNEPP
- Mme HACHEZ : procuration de M. AUBOIS-LIOGIER
- Mme OBERLIN

Pour les membres invités :

- Mme Christine AQUATIAS, Directrice des Etudes pour le premier cycle
- Mme Caroline LEHNI, Directrice déléguée aux relations internationales.
- Mme GRANDHOMME, responsable du service des études
- Mme HMAE, responsable administratif et financier-

- M. STOLLE, gestion des CA, secrétaire de séance

Excusés :

- Mme ROBITAILLIE, Institut National d'Etudes Territoriales

- M. Jean HOWILLER Association des anciens de l'IEP

Monsieur le Président Dominique BUR ouvre la séance et salue les membres présents. Il précise que l'ordre du jour est chargé avec l'adoption du budget primitif 2017.

1 Adoption du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2016

Monsieur Dominique BUR interroge les membres du Conseil d'Administration sur le point de savoir s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2016. Aucune modification, autre que celles apportées en Commission paritaire le 15 novembre, n'étant demandée, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 Informations du Directeur

Monsieur Dominique BUR donne ensuite la parole à Monsieur Gabriel ECKERT, qui apporte quatre séries d'informations.

a) Elections aux Conseils centraux de l'Université

Monsieur Gabriel ECKERT précise que nous avons quatre élus dans les Conseils centraux de l'Université ce qui fait que l'IEP est une des composantes les mieux représentées. Il félicite Madame Hélène MICHEL, Madame Frédérique BERROD pour leur élection au Conseil d'Administration de l'Université, Monsieur Sylvain SCHIRMANN pour son élection à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et Monsieur Jérémy SINIGAGLIA pour son élection à la Commission Recherche.

b) Dialogue de gestion

Monsieur Gabriel ECKERT se réjouit que cinq postes d'enseignants soient mis au concours en 2017, à savoir :

- un poste de professeur en science politique
- un poste de maître de conférences en science politique et communication
- un poste de professeur en histoire contemporaine
- deux postes de professeurs agrégés (PRAG), l'un en sciences économiques et sociales et l'autre en anglais.

En deux ans, 8 postes d'enseignants-chercheurs ont ainsi été nouvellement pourvus.

c) Offre de formation et modalités de sélection en Master

Monsieur Gabriel ECKERT précise que ce point a été discuté en Commission Paritaire, le 15 novembre dernier. La réforme législative des modalités de sélection en Master, qui est en

préparation, prévoit que cette dernière se fasse à l'entrée de la 4^{ème} année et plus de la 5^{ème} année. Elle implique donc de passer à un système de 3+2 et d'abandonner le système de 4+1 qui caractérise encore, très largement, les masters de l'Institut. Des réflexions sont menées en interne pour adapter notre offre de formation. Le Conseil d'Administration sera ultérieurement amené à se prononcer sur ce point.

d) Vie de l'Institut

Monsieur Gabriel ECKERT conclut ce point d'information en rappelant que le 24 novembre 2016 a eu lieu l'inauguration de l'Espace Schoepflin, en présence de Monsieur Roland RIES, Maire de Strasbourg. Les membres du Conseil d'Administration ont été invités à cette manifestation.

A la suite de l'exposé de Monsieur Gabriel ECKERT, un débat s'instaure.

Madame Hélène MICHEL pose la question des postes administratifs obtenus par l'IEP dans le cadre du dialogue de gestion. Monsieur Gabriel ECKERT lui a répondu qu'un poste en scolarité financé jusqu'à présent sur fonds propres de l'IEP sera désormais pris en charge par l'Université. Par contre il n'y a pas d'avancées en ce qui concerne le partage entre l'Université et l'IEP des frais au titre des heures complémentaires d'enseignement. Monsieur Gabriel ECKERT va essayer d'obtenir d'avantage de postes de scolarité financés par l'Université. Pour les autres types de postes (relations internationales), c'est plus difficile car il s'agit de décisions de l'IEP de renforcer ces secteurs.

3 Budget primitif 2017

Monsieur Gabriel ECKERT invite les administrateurs à se référer aux éléments financiers figurant dans le document de présentation du projet de budget.

Il précise que le budget de la composante, d'un montant de 1.620.417€ ne comprend pas l'essentiel des dépenses des personnels, les frais de nettoyage et paiement des fluides, les abonnements de la bibliothèque et le coût des travaux du propriétaire dans les bâtiments. Ceux-ci sont directement pris en charge par l'Université. Si l'on intégrait ces postes, le budget serait d'environ 8,5 millions d'euros.

Les recettes :

Les dotations de fonctionnement nettes (133.244€) représentent 8,24% du budget, le reste est constitué par des recettes propres soit, 91,76% (droits d'inscription, recettes brutes des concours d'entrée, subventions, reversements au titre de la formation continue). Au titre du programme PEI, Monsieur Gabriel ECKERT remercie Monsieur Christian DEBEVE pour son aide et indique que l'IEP a obtenu une subvention de Mulhouse Alsace Agglomération. Monsieur Gabriel ECKERT se félicite de l'accroissement des recettes de formation continue (de 65.000 à 99.347€) mais déplore le faible rendement de la taxe d'apprentissage. Il lance un appel aux étudiants afin qu'ils fassent connaître la possibilité de faire verser la taxe d'apprentissage hors quota à l'IEP. Une campagne de collecte sera également lancée au mois de décembre.

Les dépenses :

Elles correspondent à des frais de fonctionnement à 97,5% et 2,5% pour les investissements

En ce qui concerne les **dépenses courantes**, on constate une augmentation des fournitures et petits équipements à mettre en lien avec les efforts en investissement en vue de l'amélioration des conditions de travail et de confort dans nos locaux actuels. On doit également noter une augmentation des frais de communication (participation à des salons, achats d'espaces publicitaires) et des dotations aux associations de 41.000€ à 45.000€.

Les **frais de personnel** (57,2% des dépenses) correspondent à la rémunération de personnels administratifs (9,5 postes) et des vacances (6246 heures).

Monsieur Gabriel ECKERT conclut son intervention en notant que les travaux d'installation de l'espace Schoepflin pris en charge par l'Université ont été de 100.000 € et que l'Université prend également en charge le loyer (200.000 € par an). L'IEP a pris en charge le déménagement (4.200€) et la pose de la bannière (1.300€). Il rappelle également que Sciences Po Strasbourg a lancé des campagnes de dons afin de financer des bourses (bourses Adam à destination d'étudiants des milieux sociaux défavorisés) et pour l'équipement du nouveau bâtiment. Une nouvelle campagne sera lancée courant de l'année 2017.

A la suite de la présentation de Monsieur Gabriel ECKERT, un débat s'instaure.

Monsieur Gabriel ECKERT répond à Monsieur Philippe JUHEM que les frais de loyer de l'espace Schoepflin sont versés par l'Université à la Ville de Strasbourg. Il lui précise également que pour ce qui est des actions de communication, les actions se font en lien avec l'association des anciens. L'IEP dispose de son propre fichier et l'association des anciens agit en soutien des actions de l'IEP.

Monsieur Maurice CARREZ s'interroge sur la hausse des frais de réception. Monsieur Gabriel ECKERT lui indique que l'extension du programme PEI et la mise en place du programme PEI pour les collèges expliquent cette hausse. Madame Anne-France DELANNAY ajoute que pour les lycéens internes du programme PEI on doit prendre en charge les trois repas quotidiens. Il est précisé qu'un budget du programme PEI a été établi à hauteur de 136.500€ mais la croissance pèse très peu sur les finances de l'IEP.

Monsieur Dominique BUR passe au vote et le budget est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4 Bourse de mobilité internationale : bilan 2016 et dispositif 2017

Monsieur Gabriel ECKERT précise la philosophie ayant conduit à la mise en place du dispositif. Il s'agit d'éviter que des étudiants en situation sociale difficile s'autocensurent dans les choix de mobilité internationale. L'aide est accordée en fonction de la situation sociale de l'étudiant, son handicap éventuel, la destination choisie et le coût de la vie de la destination d'étude.

Une modification de forme est demandée dans la présentation du dispositif : remplacer de « 10 à 15 bourses » par « des bourses ».

Monsieur Philippe JUHEM pose la question du coût moyen par étudiant. Madame Caroline LEHNI lui répond que ce dernier varie selon la destination, la possibilité d'avoir des aides Erasmus +. Monsieur Philippe JUHEM estime que parfois cette 3^{ème} année revient moins cher que des études à Strasbourg.

A l'issue de ce bref débat, le point est mis au vote et la reconduction du dispositif est adoptée à l'unanimité.

5 Fonds d'aide d'urgence : bilan 2016 et dispositif 2017.

Monsieur Gabriel ECKERT présente le bilan de ce dispositif instauré l'année passée. Il en propose le renouvellement selon les mêmes modalités. A la suite de sa présentation, un débat s'instaure.

Madame Catherine HMAE répond à Madame Camille HACHEZ que le délai de réponse à une demande du fonds d'aide d'urgence est de deux semaines environ avec un versement des fonds dans les deux semaines également par l'agence comptable de l'Université.

Monsieur Séverin SCHNEPP pose la question de la communication du dispositif aux étudiants. Les élus étudiants vont faire un rappel de ce dispositif et l'Institut organise un affichage papier, dans ses locaux, et une information sur le site Internet. Madame Anne France DELANNAY estime que les enseignants ont un rôle essentiel à jouer dans la transmission de l'information.

A l'issue de ce débat, le point est mis au vote et la reconduction du dispositif est adoptée à l'unanimité.

6 Concours communs

6.1 Evolution des concours : suppression du concours d'entrée en 2^{ème} année et création d'un concours d'entrée en 4^{ème} année.

A l'issue de la présentation de ce point par Monsieur Gabriel ECKERT, un débat s'instaure. Monsieur Dominique BUR estime que le Conseil d'administration fait un choix important et cela permet de mieux coller au système LMD. Deux votes distincts sont proposés : le 1^{er} porte sur la suppression du concours d'entrée en 2^{ème} année, le second sur le mandat donné au Directeur de Sciences Po Strasbourg de négocier les modalités d'organisation du concours commun de 4^{ème} année.

Monsieur Maurice CARREZ estime que l'organisation d'épreuves écrites défavorisera les étudiants étrangers même de bonne qualité. Nous en accueillons dans les Master 1 et ce sont des étudiants intéressants.

Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que l'organisation d'un concours commun en 4^{ème} année n'interdit nullement d'ouvrir des voies spécifiques de recrutement, notamment en Master, pour les étudiants étrangers, comme une sélection sur dossier avec éventuellement un entretien. Il ne faut pas se priver d'un attrait à l'international. Monsieur Dominique BUR va dans le même sens. Madame Christine AQUATIAS estime que l'expérience du DIEE n'a pas été concluante avec de petits effectifs.

Monsieur Damien BROUSSOLLE estime que si nous organisons un concours commun en 4^{ème} année, les étudiants auront leur diplôme au bout de 2 ans. Le concours commun doit être envisagé dans une réflexion plus large tenant à l'offre de formation et les nouvelles modalités d'évaluation en Master. Certaines hypothèses présentées nécessitent la mise en place du concours commun. Par ailleurs le concours commun concernerait de 40 à 50 étudiants, soit ¼ des étudiants admis actuellement en 1^{ère} année. Monsieur Dominique BUR indique que selon lui l'amalgame peut se faire avec 40 à 50 étudiants.

Monsieur Séverin SCHNEPP estime qu'il convient d'attendre les propositions des directeurs du réseau des IEP. Le Conseil d'Administration statuera sur ces propositions.

Monsieur Sébastien BOUR souhaite que l'accès au diplôme reste possible en 2^{ème} année, en particulier pour des étudiants issus des classes préparatoires aux grandes écoles. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que, sur ce point, sa position a évolué et qu'il est désormais favorable à des voies d'accès spécifiques aux étudiants de CPGE. Par ailleurs, un étudiant en 1^{re} année de Faculté peut repasser le concours d'entrée en 1^{re} année.

Monsieur Sébastien BOUR estime qu'avec la réforme il faudra intégrer les étudiants sur deux ans.

Monsieur Gabriel ECKERT précise que cette problématique n'est pas nouvelle et indique que de nombreux étudiants souhaitent intégrer l'IEP en 4^{ème} année.

Monsieur Maurice CARREZ estime qu'à l'issue du concours d'entrée de 4^{ème} année on risque de se trouver avec beaucoup de « cubes » qui chercheraient à se réorienter à l'IEP. Il n'est donc pas convaincu que l'objectif de diversification puisse être atteint. Monsieur Gabriel ECKERT prend acte de cette réflexion. Il précise que le concours commun aura une phase écrite et orale (candidature sur dossier et entretien) Durant cette seconde phase, on pourra recruter les étudiants que l'on souhaite, en tenant compte de leur profil et de leurs expériences antérieures.

Monsieur Tristan FOURAULT estime – sur son expérience en Master 2 – que l'intégration des étudiants se fait plus facilement quand les profils des étudiants sont diversifiés.

Madame Anne-France DELANNAY insiste sur la nécessité de maintenir une diversité de profils d'étudiants. Elle craint que le concours de 4^{ème} année, du moins dans sa phase écrite et son épreuve de question contemporaine, ne le permette pas. Il lui semble préférable d'augmenter les contingents du concours commun en 1^{re} année. Plus largement, elle craint un recul de la pluridisciplinarité due aux parcours antérieurs des étudiants recrutés et au fait qu'ils n'auront pas suivi l'année à l'étranger. Elle est par contre favorable à la suppression du concours d'entrée en 2^{ème} année. Elle conclut son intervention par une interrogation sur le point de savoir si l'Institut a les moyens de gérer l'ensemble de ces voies d'accès.

Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que le concours commun de 4^{ème} année ne remet pas en cause la pluridisciplinarité dans la mesure où celle-ci existe également, quoi que dans une moindre mesure, en 4^{ème} année, voire en 5^{ème} année (par exemple, DERE n'est pas qu'une formation juridique). En outre, les étudiants recrutés pourront également venir de filières pluridisciplinaires (comme il s'en développe dans les facultés de sociologie) ou des bi-licences. Mais l'essentiel est qu'actuellement un grand nombre d'étudiants viennent à l'IEP durant une seule année, celle de M2, et sont diplômés d'un master à Sciences Po Strasbourg. Or, le marché du travail ne fait pas clairement la différence entre le diplôme de Sciences Po et les diplômes nationaux de master réalisés dans un IEP. La réforme proposée visera à renforcer le recrutement en 4^{ème} année pour permettre à ces étudiants de passer deux ans à l'IEP. Plus largement, la problématique du concours d'entrée en 4^{ème} année s'inscrit dans un souci d'ouvrir l'IEP à des

étudiants de profils différents. Monsieur Maurice CARREZ souligne qu'il existe des formations pluridisciplinaires dans les facultés d'histoire et que l'université a fait des efforts en ce qui concerne l'enseignement des langues. Il faudra discuter sur les modalités du concours. Monsieur Sébastien BOUR pense que l'IEP doit veiller à ce que les étudiants puissent adhérer à l'esprit de l'IEP.

A l'issue de la discussion, Monsieur Dominique BUR estime que la mise en place d'un concours commun en 4^{ème} année favorisera l'ouverture de l'Institut et permettra l'accueil de nouveaux étudiants. Puis il passe aux votes.

La suppression du concours commun d'entrée en deuxième année est adoptée à l'unanimité des membres.

Le mandat donné au Directeur pour poursuivre les négociations sur l'organisation du concours commun est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

6.2 Edition 2017 des conventions et règlements des concours d'entrée en 1^{ère} et 2^{ème} année.

Monsieur Gabriel ECKERT présente ce point et, à la question de Madame Anne-France DELANNAY, il répond qu'il demandera au Président du jury du concours commun de l'année passée de publier rapidement le rapport du jury.

Le point est adopté à l'unanimité.

7 Convention cadre de coopération entre l'IEP et l'ENA relative à la préparation du concours d'entrée de l'ENA.

Le point est également présenté par Monsieur Gabriel ECKERT. Il souligne qu'est désormais inclus dans la convention un objectif de diversification des recrutements de l'ENA et de mise en place de cordées de la réussite. Ces dernières se traduisent, pour l'IEP, par une action de sensibilisation de nos étudiants dès la 1^{ère} année et par des actions de tutorat et, pour l'ENA, par l'accès des étudiants du programme à des stages dans l'administration publique et cela dès le premier cycle.

Le point est adopté à l'unanimité.

8 Convention entre les IEP du réseau et le Ministère de l'Education Nationale relative au fonctionnement du Programme d'Etudes Intégrées.

Le point est adopté à l'unanimité.

9 Relations internationales

9.1 Nouveaux accords de coopération internationale pour l'échange d'étudiants avec l'Institut d'Etudes Politiques de Madagascar, l'Université Concordia d'Edmonton et West Virginia University

Le point est présenté par Madame Caroline LEHNI. A l'issue de la présentation, Madame Anne-France DELANNAY se félicite du dynamisme de Madame LEHNI en particulier pour les contacts, la préparation des conventions et leur finalisation. Monsieur Gabriel ECKERT souligne l'importance stratégique de cette action de relations internationales pour proposer aux étudiants de 3^{ème} année du diplôme un choix de destinations multiples et stimulantes.

Madame Caroline LEHNI répond à Monsieur Tristan FOURAULT que les accords présentés entreront en vigueur à la rentrée 2017-2018.

Monsieur Gabriel ECKERT estime important de développer les coopérations avec des établissements d'enseignement supérieur africains malgré les difficultés liées à des questions géopolitiques et de sécurité. Des contacts ont été pris avec l'Université de Rabat. Il est également envisagé à terme des partenariats avec des Universités Sud-Africaines.

Madame LEHNI a noté deux corrections dans la version anglaise de l'accord avec l'Université de West Virginia.

Le point est adopté à l'unanimité.

9.2 Renouvellement d'accords avec Hong Kong Baptist University, Universidad de Tucuman (Argentine) et Soochow University (Taiwan)

Point retiré de l'ordre du jour.

10 Divers

Monsieur Gabriel ECKERT répond à Madame Anne-France DELANNAY que l'expert n'a pas encore remis son rapport sur les désordres au PAPS-PCPI. Ce rapport sera important dans l'instance contentieuse qui concerne l'Eurométropole de Strasbourg. Les travaux sur le bâtiment ont été relancés. Monsieur Gabriel ECKERT rappelle les dates de la cérémonie de remise des diplômes (3/12/2016) et du prochain Conseil d'Administration (16/02/2017).

Monsieur Dominique BUR clôt le présent Conseil à 19h30.

Le Directeur de l'IEP
Professeur Gabriel ECKERT.